

TOUS CORPS

Horaires variables en sécurité publique

Le SNAPATSI a été reçu à sa demande, le 8 février 2017 à la DCSP au sujet de la mise en œuvre des horaires variables dans les services de la Sécurité Publique.



Le SNAPATSI a rappelé qu'il était à l'initiative du projet des horaires variables pour tous les personnels administratifs, techniques et scientifiques afin de mieux concilier leurs vies professionnelle et personnelle.

Ce projet a été acté dans le protocole du 11 avril 2016, protocole que SEUL le SNAPATSI a signé.

L'instruction générale du 18 octobre 2002 relative à l'organisation du travail dans la Police Nationale des PATS a été modifiée le 19 septembre 2016 en ajoutant le régime hebdomadaire à horaires variables.

Le DGPN a demandé la mise en œuvre des horaires variables au plus tard en juin 2017.

Le SNAPATSI a dénoncé toutes les difficultés rencontrées dans les départements.

Le SNAPATSI a demandé que tous les moyens et toutes les informations soient communiqués aux directeurs départementaux qui pour certains manquent d'information et d'autres de directives.

Le **DCSP** conscient des besoins d'amélioration des conditions de travail des agents, **EST FAVORABLE AUX HORAIRES VARIABLES !**

La DCSP établit actuellement une cartographie dans l'attente d'une circulaire en cours d'élaboration par la DRCPN pour faciliter le déploiement dans tous les services de Police

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI le seul syndicat à défendre vos intérêts !